

ARRETE N° 2019 - 073 du 26 FEV. 2019

La présidente de l'université Paris Diderot – Paris 7,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.952-6-1 ;

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu les délibérations du conseil académique en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et aux professeurs (séance du 30 janvier 2019) ;

ARRETE :

Article 1 : Le comité de sélection créé en vue de pourvoir l'emploi n° 4420 (profil : Méthodes Bioinformatiques) est constitué des membres suivants :

Qualité	Civilité	Prénom	NOM	Etablissement	Président (P) - Vice-président (VP)
interne, rang A	M	Giuseppe	LEO	Université Paris Diderot	VP
Interne, rang A	Mme	Véronique	GRUBER	Université Paris Diderot	
Interne, rang A	Mme	France	MENTRE	Université Paris Diderot	
Interne, rang A	Mme	Claudine	MAYER	Université Paris Diderot	
interne, rang B	M	Vincent	PADOVANI	Université Paris Diderot	
interne, rang B	M	Patrick	FUCHS	Université Paris Diderot	
Interne, rang B	Mme	Claire	VANDIEDONCK	Université Paris Diderot	
Interne, rang B	Mme	Anne	MICHELI	Université Paris Diderot	
externe, rang A	Mme	Alessandra	CARBONE	Sorbonne Université	P
externe, rang A	M	Martin	WEIGT	Sorbonne Université	
externe, rang A	M	Pierre	NICOLAS	Inra Jouy-en-Josas	
externe, rang A	M	Etienne	BIRMELE	Université Paris Descartes	
externe, rang B	Mme	Jessica	ANDREANI	CEA Saclay - CNRS - Université Paris-Saclay	
externe, rang B	Mme	Élisabeth	REMY	CNRS - Marseille	
externe, rang B	M	Hugues	RICHARD	Sorbonne Université	
externe, rang B	Mme	Nataliya	SOKOLOVSKA	Sorbonne Université	

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Article 3 : La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Christine CLERICI